Créer son entreprise sans argent : aides, conseils, démarches

Description

Créer son entreprise sans argent est faisable pour certaines activités avec les bonnes astuces. Pour ce faire, il faut trouver des ressources financières externes pour la création de l'entreprise :

Aides publiques et régionales, dispositifs de BPI France, financement participatif , financement par prévente, aides fiscales, etc.

Créer mon entreprise en ligne

Créer son entreprise sans argent : possible ?

Créer son entreprise sans argent est possible, mais présente des **risques**. La création d'une entreprise avec un budget limité n'est cependant **possible que pour certaines activités**. Il est aussi nécessaire d'opter pour un statut juridique qui ne nécessite pas un capital social minimum important lors da constitution de la société : EURL, SARL, auto-entreprise, SAS ou SASU. En résumé, pour réussir à créer son entreprise sans argent (créer son organisme de formation, par exemple sans argent), il faut connaître les bonnes pratiques.

À noter que la constitution d'une entreprise engendre des frais. Il faut donc prévoir une source de financement pour garantir le succès de l'activité.

Quelles activités pour la création d'une entreprise sans argent ?

La **création d'une entreprise en étant chômeur et ou sans argent n'est possible que pour les activités nécessitant un investissement faible au démarrage**. Les idées pour monter une entreprise avec un budget limité ne manquent pas. L'entrepreneur peut, entre autres :

- **Créer sa propre boutique en ligne** ;
- Se lancer dans les activités de services à la personne ;
- **Devenir un freelance marketing** ou un agent commercial indépendant ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Monter un projet de vente à domicile ;
- Exercer une activité artisanale qui ne requiert pas un grand investissement en matériels ;
- Proposer des prestations au domicile du client ;
- Effectuer des prestations de services comme photographe freelance, consultant freelance… ;
- **Se lancer dans une activité de conseil**, de formation ou toute autre activité intellectuelle selon ses qualifications ;
- Créer un cabinet à domicile ou pratiquer des activités libérables à son domicile : s'installer en tant que psychologue en profession libérale… ;
- Devenir consultant indépendant.

Création d'une entreprise avec un budget limité : aides et subventions

Le créateur d'entreprise peut bénéficier du maintien de ses allocations chômage ainsi que d'autres aides et subventions pour lancer son activité avec un budget limité. L'entrepreneur peut notamment prétendre aux :

- Aides de l'État, comme l'ACCRE et les dispositifs de BPI France ;
- Aides fiscales ;
- Aides financières octroyées par des organismes indépendants.

Aides de l'État : l'ACCRE

Pour **soutenir les créateurs d'entreprise**, l'État propose des aides comme l'ACCRE, les **dispositifs BPI France** et les **dispositifs fiscaux** et **sociaux**. L'obtention d'une allocation, d'une subvention ou d'un financement est soumise à des conditions d'éligibilité. L'entrepreneur doit préparer un dossier de demande de financement afin d'augmenter ses chances.

Les conditions d'éligibilité

L'ACCRE se destine aux chômeurs souhaitant créer ou reprendre une entreprise. L'entrepreneur en bénéficie s'il :

- A entre 18 et 25 ans (pour une personne reconnue en situation de handicap l'âge maximal est de 30 ans) ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Bénéficie d'une **allocation de sécurisation professionnelle**, d'assurance chômage, temporaire d'attente ou de solidarité spécifique ;
- Ne profite pas d'une indemnisation et est inscrit comme demandeur d'emploi depuis plus de 6 mois ;
- Crée ou reprend une activité sous le statut d'entreprise ou de société ;
- Exerce une activité non salariale.

Les droits de l'entrepreneur

L'ACCRE fait bénéficier de nombreux avantages au créateur d'entreprise. Il profite entre autres d'une exonération de cotisations sociales (maternité, maladie, décès, invalidité, vieillesse de base…) ainsi que d'une allocation. Si l'entrepreneur est affilié au Régime des salariés, l'exonération s'applique sur les cotisations salariales et patronales. La durée de l'exonération est de 1 ou 3 ans.

L'**entrepreneur bénéficie également d'une aide à hauteur de 45% des cotisations de chômages restants**. Le montant peut être utilisé pour la création de son entreprise. Le versement se fait en deux fois : lorsque les conditions d'obtention de l'aide sont remplies et à date de création de l'entreprise.

La demande

La demande d'ACCRE s'effectue auprès d'une agence France travail (anciennement Pôle Emploi). L'entrepreneur doit aussi la transmettre à l'INPI après la date de création de l'entreprise. La demande doit être accompagnée d'autres documents comme les formulaires de déclaration de l'entreprise et de demande d'aide.

Aides de l'État : les dispositifs BPI France

La BPI, ou Banque Publique d'Investissement, accompagne et propose des aides au développement et au financement. Cet organisme sous tutelle de l'État français met à la disposition des entrepreneurs des garanties et solutions permettant de convaincre les banques de financer la création de leur entreprise.

La garantie de création

La **garantie de création est une aide complémentaire au prêt bancaire**. Elle s'élève à 60% pour la création d'une entreprise. Elle est octroyée aux TPE ou PME de moins de 3 ans sous conditions. Les garanties concernent le financement des

© 2023 LEGALPLACE SAS

investissements immatériels et matériels.

La garantie bancaire du renforcement de la trésorerie

La garantie bancaire du renforcement de la trésorerie est un dispositif permettant de renforcer les fonds de roulement de la société. Il s'agit d'un complément de prêt bancaire supérieur à 2 ans. Il a été mis en place pour faire face aux soucis de trésorerie lors du début d'activité et accélérer le développement de l'entreprise.

La bourse French Tech

La Bourse French Tech est un dispositif aidant l'entrepreneur à réaliser un projet innovant. L'aide est accordée sous forme de subvention de 30 000 € maximum. Elle peut couvrir jusqu'à 70 % des dépenses liées à la conception du projet de création d'entreprise. Son obtention est soumise à des conditions :

- Présentation d'un business plan ;
- Créer une petite entreprise et présenter un projet innovant.

Les PRI (Partenariats Régionaux d'Innovation)

Cette aide est proposée aux PME innovantes lors de la phase de création. Elle est octroyée sous forme de subvention pouvant atteindre 200 000 € pour les projets les plus innovants. Le versement s'effectue en deux tranches de 70% et de 30%. Ce dispositif permet au créateur d'entreprise de financer les études préalables et de créer l'entreprise.

La prime d'aménagement du territoire (PAT)

Cette prime est destinée à l'entrepreneur qui décide d'implanter son entreprise dans des zones d'investissement PME ou à finalité régionale. Pour s'informer sur les lieux et les activités concernées par ce dispositif, il est conseillé de joindre la CIALA, ou Commission Interministérielle des Aides à la Localisation des Activités. Il faut bien évidemment remplir les conditions d'éligibilité pour l'obtenir.

Les aides fiscales

Les aides fiscales pour la création d'entreprise ont été mises en place par l'État pour encourager les créateurs d'entreprise et favoriser le développement de l'activité. De

© 2023 LEGALPLACE SAS

manière générale, les dispositifs permettent à l'entrepreneur de bénéficier d'une exonération d'impôts ou de cotisations sociales.

L'exonération d'impôts sur les bénéfices en zone AFR

Ce dispositif concerne une entreprise créée dans l'une des zones d'aides à finalité régionale ou AFR avant le 31 décembre 2020. L'entrepreneur qui remplit les conditions d'éligibilité bénéficie :

- D'une exonération de 100 % sur ses bénéfices des 2 premières années civiles après la date de création de son entreprise ;
- D'un abattement à hauteur de 75 % la 3e année ;
- D'un abattement à hauteur de 50 % la 4e année ;
- D'un abattement à hauteur de 25 % la 5e année.

L'exonération d'impôts sur les bénéfices en zone ZFU (Zones Franches Urbaines)

Ce dispositif concerne les entreprises individuelles et les sociétés implantées dans une zone franche urbaine. La liste des lieux concernés est disponible sur le site de la CGET. Si l'entrepreneur remplit toutes les conditions d'éligibilité, il profite d'une exonération de :

- 100% sur les bénéfices sur une durée de 5 ans (plafond de 50 000 € par année civile) ;
- 60 % la 1e année après les 5 ans d'exonération totale ;
- 40 % la 2e année après les 5 ans d'exonération totale ;
- 20 % la 3e année après les 5 ans d'exonération totale.

L'exonération d'impôts sur les bénéfices et cotisations sociales en zone BER (Bassin d'Emploi à Redynamiser)

Ce dispositif s'applique dans deux régions de France : Midi-Pyrénées et Grand Est. Si les conditions d'éligibilité sont remplies, l'entrepreneur bénéficie d'une **exonération totale sur les bénéfices issus d'une activité du BER pendant 5 ans civils** à partir du début d'activité. Un plafond de 200 000 € pour une période de 3 exercices fiscaux a été mis en place. Ce dispositif peut aussi donner lieu à une exonération de CFE, de taxe foncière et de cotisations sociales patronales sous conditions.

© 2023 LEGALPLACE SAS

L'exonération d'impôts sur les bénéfices, de CVAE, de cotisations sociales patronales et de CFE en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

L'exonération s'applique aux entreprises créées avant le 31 décembre 2020 et implantées dans une ZRR. Son **obtention est soumise plusieurs conditions d'éligibilité**. Si elles sont réunies, le dispositif donne lieu à :

- Une exonération totale du bénéfice sur 5 ans après la création de l'entreprise ;
- Une exonération de 75% la 1e année qui suit l'exonération de 100% ;
- Une exonération de 50% la 2e année qui suit l'exonération de 100% ;
- Une exonération de 25% la 3e année qui suit l'exonération de 100% ;
- Une exonération de CFE et de CVAE sur une période de 5 ans après le début d'activité ;
- Une exonération de cotisations sociales patronales sur une période de 5 ans après le début d'activité.

L'exonération d'impôts locaux pour les créations dans les QPPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville)

Cette exonération d'impôts locaux concerne les entreprises créées et implantées dans une zone QPPV avant le 31 décembre 2020. Quand les conditions d'éligibilités sont remplies, l'entrepreneur peut bénéficier d'une exonération :

- Totale du CFE sur une période de 5 ans à compter de la création de l'entreprise ;
- De 60 % de la base exonérée l'année suivant l'exonération totale ;
- De 40 % de la base exonérée la 2e année après l'exonération totale ;
- De 20 % de la base exonérée la 3e année après l'exonération totale.

Les autres aides fiscales

Pour alléger les charges de son entreprise lors de la phase de création, l'entrepreneur peut profiter d'autres aides fiscales s'il réunit les conditions imposées. Il peut, entre autres, prétendre :

- Aux allègements fiscaux pour les créations dans les ZRD (Zones de Restructuration de la Défense) : exonération totale ; puis partielle des bénéfices éligibles sur une période de 7 ans en tout ; exonération de CFE, de taxe foncière et de cotisations sociales patronales ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- À la réduction d'impôts sur le revenu ;
- À la déduction des intérêts d'emprunts ;
- À la réduction d'impôts sur la fortune, etc.

Les dispositifs financiers gérés par les régions

Selon la région d'implantation de l'entreprise, l'entrepreneur souhaitant créer sa société peut prétendre aux dispositifs financiers gérés par les régions. Il s'agit :

- Des fonds régionaux de garantie ;
- De la **garantie Création de la Bretagne** : financement à hauteur de 60% en cas de création d'entreprise ;
- De la participation au capital par la BJE : une aide permettant de consolider les fonds propres ;
- De l'investissement en fonds propres dans les très petites entreprises (BCS) ;
- Des fonds interrégionaux d'amorçage (Go Amorçage) financés par les régions de la Normandie, du Pays de la Loire et de Bretagne ;
- Du prêt à l'entreprise grâce à l'ARPEF (Aide régionale aux petites entreprises des filières) ;
- Des PHAR Bretagne (Prêts d'honneur d'amorçage régional) ;
- Des FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;
- Du CrÉ'Innov : une subvention accordée par le Conseil Régional de Bretagne ;
- Du **programme d'accompagnement des projets d'installation** ;
- De l'aide régionale à la création et à la modernisation de l'hôtellerie dans les pays touristiques ;
- Des aides pour les femmes créatrices d'entreprise en Bretagne ;
- Du Cap Création Centre : un prêt à l'entreprise ;
- Du Cap'Artisanat Développement ;
- Du Cap'Artisanat Création Reprise ;
- Du Cap'Artisanat Création Reprise ;
- De la garantie de création de Corse ;
- Du Femu Qui (participation au capital) ;
- De l'aide à l'entreprise hôtelière – Avance remboursable ;
- Des fonds régionaux de garantie artisanat, commerce, TPE ;
- Du Paris Finance Plus ;
- Des fonds d'investissement pour entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Des fonds de développement touristique régional ;
- De l'entrepreneuriat collectif : SCOP et S.C.I.C., etc.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Il est alors conseillé de **s'informer auprès de sa région pour s'informer sur les aides disponibles pour la création d'une entreprise**.

Les dispositifs financiers gérés par les indépendants

Pour créer son entreprise, l'entrepreneur peut s'adresser à des organismes indépendants pour obtenir un financement. Il peut prétendre aux subventions et aux dispositifs de :

- Garanties et Cautionnements France Active ;
- Prise de participation au capital ;
- Prêt à l'entreprise ;
- Prêt à l'entrepreneur ;
- ADIE ;
- Réseau Entreprendre.

Créer son entreprise avec 0 euro : nos astuces !

Afin de créer son entreprise avec 0 euro, il est nécessaire de trouver un financement. En plus des **aides** et **subventions de l'État**, des organismes privés et des régions, il existe des astuces efficaces permettant de financer l'activité sans aucun apport personnel.

Créer une trésorerie de démarrage grâce à la prévente

Cette méthode consiste à prévendre des produits afin de **former une trésorerie de démarrage**. Pour assurer le succès de cette technique, il est nécessaire de prendre des commandes (produits ou prestations de services) et de demander un acompte. L'argent récolté des clients va permettre de lancer l'activité.

Lancer une campagne de crowdfunding pour financer la création de l'entreprise

Le crowdfunding consiste à **présenter son projet sur les plateformes web** afin d'obtenir un **financement privé pour la création de l'entreprise**. Il est possible de proposer des contreparties ou non aux financeurs pour leurs dons.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Vendre des produits et services sans coût de revient

En choisissant une activité ne nécessitant pas un fonds considérable, il est possible de **créer son entreprise avec 0 €**. L'entrepreneur peut se lancer en tant qu'auto-entrepreneur et proposer des prestations intellectuelles ou artistiques, vendre des produits numériques ou se lancer dans la récupération, le tri et la vente d'articles sur Internet. En réalité, la création d'une activité en ligne permet de constituer son entreprise à moindre coût.

Quelques conseils pour créer votre entreprise sans argent

Créer une entreprise sans argent n'est pas évident. L'entrepreneur doit investir du temps et **s'informer sur les différentes solutions possibles**. Pour assurer la réussite du projet, il est essentiel de :

- Bien choisir l'activité à faire en optant pour un métier dans son domaine d'expertise ou pour une activité ne nécessitant pas un budget important ;
- Bien choisir sa zone d'implantation ;
- Monter un projet innovant pour convaincre les investisseurs ;
- S'informer sur les aides disponibles ;
- Demander rapidement des aides en constituant un dossier solide (business plan, etc.) ;
- Participer aux concours pour les jeunes entrepreneurs ;
- Créer son entreprise sur Internet et les réseaux sociaux ;
- Choisir une forme juridique adaptée qui ne demande pas des frais de création élevés comme le statut auto-entrepreneur ou la forme sociale qui n'exige pas de capital social minimum.

© 2023 LEGALPLACE SAS